

Rapport d'activités 2023





Une association pionnière, fière de ses engagements

Par Delphine Mugnier, Marc Jedliczka et Jean-Pierre Goudard,
coprésidente et coprésidents du réseau CLER

En 1984, le Comité de Liaison des Énergies Renouvelables (CLER) voit le jour à l'initiative de quelques pionniers avec pour ambition de fédérer des professionnels militants. 40 ans plus tard, en 2024, l'association devenue le réseau Cler, rassemble 300 structures adhérentes qui portent partout en France les solutions d'une transition juste et durable. Avant d'ouvrir un nouveau chapitre, nous revenons avec le rapport d'activités sur les principales actions qui ont marqué l'année écoulée : nouveaux réseaux, nouvelles activités, nouveaux partenariats... 2023 marque un tournant, avec la recherche de plus d'impacts. Pour réussir la transition, en 2024, passons à la vitesse supérieure !

DANS LE RETRO p.3

Les temps forts
de l'année 2023

En chiffres

RECHERCHER L'IMPACT p.9

AGIR pour la mobilité durable
et inclusive

AGIR pour la rénovation
énergétique

AGIR pour le développement
des énergies renouvelables

LE CAHIER ASSOCIATIF p.16

Le réseau
des adhérents

Le bilan financier

Ours

Conception et rédaction : réseau Cler

Création graphique : Mathilde Gayet - Kreion Studio

Photos : Unsplash, Adobe Stock.



Dans le rétro

En 2023, le réseau Cler accélère !

Nouveau programme sur la mobilité durable et inclusive, nouveau réseau consacré à la sobriété... Pour bâtir une société durable, il déploie et expérimente des solutions concrètes. Avec l'entrée en vigueur de l'interdiction de location des passoires énergétiques, le réseau Cler salue une victoire du plaidoyer en faveur de la lutte contre la précarité énergétique. Lutte menée depuis dix ans déjà, aux côtés de plus de 50 collectivités engagées dans le programme Slime, une solution pour agir contre la précarité énergétique.

Les temps forts de l'année 2023



31 JANVIER

Rénovation performante : le réseau Cler et l'association négaWatt allient leurs expertises

Les pompes à chaleur (PAC) ont un rôle central à jouer dans la décarbonation du bâtiment. Cet équipement suscite un intérêt grandissant : sa vente a bondi de 30 % pour atteindre 355 000 unités en 2022. Face à un tel engouement, une mise au point s'impose sur les conditions dans lesquelles une PAC est vraiment efficace pour le logement et la transition énergétique. Avec la publication d'une note technique intitulée *Pompes à chaleur et rénovation performante, une combinaison gagnante*, le réseau Cler et l'association négaWatt éclairent le débat public. Comment fonctionne une PAC ? Quand est-ce judicieux de choisir ce mode de chauffage ? Largement médiatisée, cette publication met en avant la rénovation performante comme condition préalable au fonctionnement optimal des PAC.

DE JANVIER À JUIN

Maintenir la pression pour une vague de rénovations en Europe

Au premier semestre 2023, le réseau Cler a travaillé aux côtés de ses partenaires européens pour accélérer la rénovation énergétique des logements en Europe. Il est important que l'Europe fixe un cap précis, avec des échéances et des objectifs, pour harmoniser les efforts et les planifier à long terme. Le taux de rénovation, de 1 % en 2023, doit être multiplié au moins par 3 d'ici à 2030. Le réseau Cler développe le plaidoyer auprès des eurodéputés alors que de nombreuses directives européennes relatives à la rénovation et à l'efficacité énergétique sont en cours de révision.

MAI

L'AMRF et le réseau Cler, main dans la main pour les énergies renouvelables

Même vision, même ambition pour la transition énergétique des territoires ! Fin 2022, le réseau Cler et l'Association des maires ruraux de France signaient un partenariat afin de contribuer ensemble, en croisant leurs expertises, à l'accélération de la transition écologique. Dans la continuité du Grand Atelier des maires ruraux pour la transition écologique, les deux associations partenaires mènent depuis septembre dernier une campagne de communication à destination de l'ensemble des élu-e-s ruraux. L'enjeu : les inciter à développer les énergies renouvelables sur leurs territoires.



13 ET 14 JUIN

Le rendez-vous annuel du réseau

Pour les 300 adhérentes et adhérents du réseau Cler, les rencontres annuelles sont une occasion unique de se retrouver. À La Rochelle, l'école d'ingénieurs Eigi accueille le réseau pour deux jours d'échanges en ateliers et en plénières. Au programme : le décret décence, la planification territoriale des actions de transition, la sobriété, ou encore la mobilité durable et inclusive avec la mise en œuvre du programme Tims, et une participation à la Journée de l'énergie citoyenne organisée par Énergie partagée.

23 MAI

À Bordeaux, le programme Tims sur les rails

À l'occasion des Assises européennes de la transition écologique, le réseau Cler et ses partenaires lancent officiellement le programme Tims pour une mobilité durable et inclusive. Financé par les certificats d'économie d'énergie jusqu'en 2026, il a pour ambition de construire des alternatives à l'autosolisme afin de répondre aux besoins des publics vulnérables et des territoires isolés. Le réseau Cler porte le programme aux côtés de trois partenaires : Mob'In, Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE) et le Réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement (RARE).



JUIN

Le réseau sobriété est né !

Face à la crise climatique et à la flambée des prix de l'énergie, la réduction massive de nos consommations est la seule solution durable. Le réseau Cler et Virage Énergie lancent, avec le soutien de l'ADEME, le tout premier réseau professionnel dédié à la sobriété en France. Depuis 2020, les deux partenaires animaient un groupe d'échanges sur la sobriété énergétique. Avec la création de ce nouveau réseau, l'enjeu est d'aller encore plus loin : renforcer la place de la sobriété dans les politiques publiques et favoriser les échanges et la montée collective en compétences par le partage d'informations, d'expertises, de formations, etc. Il s'adresse ainsi aux

professionnels – structures adhérentes mais aussi collectivités territoriales, institutions parapubliques, associations, chercheurs et laboratoires de recherche, bureaux d'études, ou encore entreprises –, c'est-à-dire à l'ensemble des acteurs travaillant sur le sujet de la sobriété. Il a pour objectif de les fédérer pour mieux intégrer la sobriété dans la transition écologique et énergétique. « Il est temps de démultiplier les actions de sobriété portées par les territoires partout en France, insiste Julia Hidalgo, responsable de projets sobriété. Avec le soutien de l'ADEME, nous entendons accélérer notre professionnalisation et la force de frappe de nos actions. »



Ce réseau est la clé pour faciliter l'adoption de modes de vie individuels et collectifs plus sobres.

Barbara Nicoloso,
directrice de l'association
Virage Énergie



DU 27 AU 29 SEPTEMBRE

13^e Rencontres nationales des Territoires à énergie positive (TEPOS)

Chaque année, depuis la création du réseau des Territoires à énergie positive en 2011, ses membres se retrouvent à l'occasion des Rencontres « Énergie et territoires ruraux ». En 2023, direction les monts du Lyonnais. À Saint-Martin-en-Haut, les échanges battent leur plein : 550 participants, venus des quatre coins de la France.

À l'heure de la planification écologique, les acteurs de la transition territoriale s'interrogent sur la complémentarité des différents échelons territoriaux dans l'atteinte des objectifs fixés pour limiter les effets du changement climatique. Ensemble, ils rédigent une tribune qui paraît dans *La Gazette des communes* : « Maires ruraux : l'avenir des énergies renouvelables est entre nos mains ! »

9 NOVEMBRE

Le programme Slime fête ses 10ans !

Depuis 2013, le réseau Cler orchestre, aux côtés des collectivités, la mise en place du programme Slime. Pour ses 10 ans, la Rencontre nationale des acteurs engagés contre la précarité énergétique met le programme à l'honneur lors d'une soirée anniversaire. L'occasion de tirer le bilan de ce dispositif historique, soutenu par l'ADEME et le réseau RAPPEL, et de délivrer des trophées à certaines collectivités. Isolde Devalière, de l'ADEME, Jean Merckaert, du Secours catholique, Didier Charel et Franck Dimitropoulos, de l'association Bâtiment Climat Énergie, engagés de longue date dans la lutte contre la précarité énergétique, ont

ainsi remis symboliquement à un panel de collectivités des trophées pour saluer leur engagement et leurs actions concrètes auprès des ménages confrontés à d'importantes difficultés financières. Une façon de les féliciter pour leurs actions et de les encourager à poursuivre leur mobilisation. Grâce à l'action des collectivités engagées dans le programme ces dix dernières années, ce sont 75 500 ménages en situation de précarité énergétique qui ont été accompagnés. Aujourd'hui, 35 % des ménages français habitent dans un territoire couvert par le dispositif Slime.



La précarité énergétique a changé de visage. Il y a dix ans, les ménages chez qui on intervenait ne savaient pas décrypter leur facture ni même où se trouvait leur compteur, mais ils se chauffaient. Aujourd'hui, les ménages que nous accompagnons sont des travailleurs pauvres qui sont en situation de privation.

Gladys Grelaud,
cheffe de projet Lutte contre l'habitat indigne, et coordinatrice du dispositif Slime à Brest Métropole



23 NOVEMBRE

Une journée nationale de lutte contre la précarité énergétique

Aux côtés de la Fondation Abbé Pierre et de plus d'une vingtaine d'organismes à la croisée de l'action sociale et de la lutte contre le réchauffement climatique, le réseau Cler participe à la journée nationale de sensibilisation à la précarité énergétique. Plus de 180 événements sont organisés localement. À cette occasion, Laure Curvale, vice-présidente du Département de la Gironde, porte lors d'une conférence de presse la voix du réseau et des collectivités engagées dans le programme Slime, pour lier transition énergétique et lutte contre la précarité.



35%
des ménages français habitent dans un territoire couvert par le programme Slime.

Transition énergétique : 5 dates clés en 2023

1^{ER} JANVIER

Interdiction de location des passoires énergétiques

Les logements considérés comme les pires passoires énergétiques de la classe G sont désormais interdits à la location. C'est l'application de la loi « Climat et résilience » de 2021 et le résultat de l'action conjointe de nombreux acteurs de la transition écologique et du monde social, notamment du collectif Rénovons coordonné par le réseau Cler.

délaissées. Elle crée aussi des zones d'accélération, un nouvel outil de planification territoriale destiné à favoriser l'implantation d'installations terrestres de production.

20 MARS

Le Giec sonne l'alarme

Le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat publie un nouveau bilan : la température mondiale a augmenté de 1,1 °C par rapport à l'ère préindustrielle. Elle pourrait atteindre + 4,4 °C à l'horizon 2100, dans les pires scénarios.

Le constat est sans équivoque : l'activité humaine joue un rôle déterminant dans le réchauffement climatique. Il faut accélérer la transition énergétique de toute urgence !

JANVIER

Un Fonds vert pour les collectivités

Inscrit dans la loi de finances 2023, le Fonds vert est un nouvel outil qui vise à financer l'ingénierie territoriale. Les collectivités sont invitées à déposer en ligne des demandes de financements pour leurs projets de transition écologique. Piloté par la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, il est doté de 2 milliards d'euros pour l'année 2023.

25 SEPTEMBRE

Lancement de la planification écologique

Le président de la République, Emmanuel Macron, présente le plan issu des travaux du secrétariat général à la planification écologique. Ce plan fixe des objectifs précis, assortis de trajectoires chiffrées, afin de réduire fortement nos émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030. Il fixe un horizon, mais pas les moyens législatifs ni réglementaires pour y parvenir.

10 MARS

Adoption de la loi d'accélération des énergies renouvelables

Cette loi facilite l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures, sur les parkings, dans les zones

2023 EN CHIFFRES



Près de **300** structures adhérentes



50 collectivités impliquées dans le programme Slime de lutte contre la précarité énergétique



4 partenaires impliqués dans le programme Tims pour une mobilité durable et inclusive le réseau Cler, le réseau Mob'In – les acteurs territoriaux de la mobilité inclusive; Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE); et le Réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement (RARE).



+ de **100 000** visiteurs sur www.cler.org



Près de **14 000** abonnés sur LinkedIn

Nos actions

Fédérer des communautés d'acteurs professionnels

Informer & décrypter la transition énergétique

Influencer les décideurs et orienter les politiques nationales

Développer & incuber des solutions concrètes de terrain

Notre expertise



Territoires



Sobriété



Précarité énergétique



Efficacité énergétique



Énergies renouvelables



Rénovation énergétique

Suivez l'actualité de la transition énergétique !

S'abonner à la newsletter mensuelle www.cler.org

Recevoir gratuitement la revue *Notre énergie* www.cler.org/publications

Découvrir le centre de ressources www.doc-transition-energetique.info

Rechercher l'impact

Mobilité, rénovation énergétique et développement des énergies renouvelables...

En 2023, le réseau Cler accélère sur ces trois thématiques avec des actions à impact pour une transition juste.

AGIR POUR la mobilité durable et inclusive!

En 2023, le réseau Cler lance le programme Tims pour une mobilité durable et inclusive. Son objectif : déployer partout en France des solutions afin de permettre à tous de se déplacer avec un impact écologique réduit et des économies d'énergie à la clé.

Comment se former, se rendre au travail, se soigner ou se cultiver, lorsqu'on n'a pas les moyens de se déplacer ? « Avec un prix du carburant multiplié par deux en dix ans, notre dépendance à l'autosolisme engendre des difficultés sociales et écologiques trop importantes », expose Bouchra Zeroual, codirectrice du réseau Cler. Afin de développer des solutions de mobilité durables et inclusives, le réseau Cler et ses trois partenaires, le réseau Mob'In – les acteurs territoriaux de la mobilité inclusive, Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE) et le Réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement (RARE) travaillent main dans la main pour élaborer le programme Tims. Lancé à l'occasion des Assises européennes de la transition énergétique à Bordeaux en mai 2023, ce nouveau programme, financé par les certificats d'économie d'énergie jusqu'en 2026, va permettre de construire des alternatives à la voiture individuelle pour répondre aux besoins des ménages vulnérables et des territoires isolés. Un véritable changement de pratiques!

Encourager le changement de pratiques

Grâce à un appel à manifestation d'intérêt diffusé avant l'été 2023, 71 projets Tims sont retenus et dix pilotes régionaux – associations ou agences publiques – sont désignés. Ces projets sont conçus pour des populations en précarité-mobilité, partout en France – soit au sein de zones rurales, soit au cœur d'espaces urbains et périurbains présentant notamment des quartiers prioritaires de la politique de la ville. « Notre objectif est de développer des réponses de mobilité durable et inclusive adaptées à un maximum de situations individuelles et à la diversité des territoires », commente Soazig Rouillard, coordinatrice du programme Tims au réseau Cler. Dans ce cadre, trois types d'actions locales sont favorisées :



78%
des habitants de
communes rurales ne
disposent que de leur
véhicule individuel pour
se déplacer.

Source : Observatoire national
de la politique de la ville – 2017



Nadège Austin,
directrice du RARE,
Réseau des agences
régionales de l'énergie
et de l'environnement

**Nous ne pouvons plus
concevoir la mobilité
uniquement comme
une question de
transport et de solutions
technologiques.**

Le réseau Cler, porteur d'un programme partenarial

Le réseau Cler, fort de son expérience aux manettes de programmes CEE tels que Slime ou encore Actimmo, porte le programme Tims pour une mobilité durable et inclusive. Trois partenaires sont engagés sur ce projet à ses côtés :

- Le réseau national Mob'In qui fédère les acteurs de la mobilité inclusive
- L'agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE)
- Le Réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement (RARE)



Pascal Grand,
directeur du réseau
Mob'In – les acteurs
territoriaux de la
mobilité inclusive

**Relever le défi
d'une écomobilité
inclusive impose un
vaste programme
d'accompagnement
aux changements de
pratiques.**



Damien Courbe,
Cerema, membre du
comité d'experts du
programme Tims

**La sélection des projets
lauréats s'est faite
selon une méthodologie
rigoureuse et
collaborative. En
tant que membre du
comité d'experts, j'ai
été impressionné par
la diversité des projets
proposés.**

le développement de solutions d'écomobilité inclusives adaptées aux spécificités du territoire (démobilité, mobilité inversée...), l'accompagnement au changement de comportement des populations et, enfin, la fédération des acteurs locaux de la mobilité durable et inclusive. Chaque projet bénéficie en moyenne d'un financement de 360 000 euros sur deux ans et demi, et cible les personnes en précarité-mobilité.

Professionnaliser un secteur émergent avec de nouveaux métiers

En parallèle, Tims va également permettre d'accompagner huit territoires expérimentaux à écomobilité inclusive qui développeront une politique locale systémique de mobilité durable et inclusive, « pour aller encore plus loin en créant des écosystèmes d'acteurs décloisonnés », poursuit Bouchra Zeroual. Il a vocation à déployer des formations aux métiers de conseiller et référent en écomobilité inclusive et à diffuser de nombreuses ressources pour accompagner les acteurs des territoires, via un site internet dédié. Enfin, le programme Tims va nourrir les travaux de plaidoyer du réseau Cler pour une transition juste afin d'agir au plus vite sur la mobilité à l'échelle nationale et européenne. Dans le cadre des zones à faibles émissions (ZFE), ou encore de la fin de la vente des voitures à moteur thermique actée pour 2035, de nombreuses réglementations vont déterminer l'avenir des transports dans notre pays et diminuer les émissions de CO₂. Face à ces changements, il est impératif de ne laisser personne au bord de la route !

Pour en savoir +
www.mobilite-durable-inclusive.fr

AGIR POUR la rénovation énergétique

En 2023, le réseau Cler se mobilise pour accélérer la rénovation énergétique du bâti en France et le déploiement d'un service public de qualité pour accompagner les ménages, notamment les plus précaires, dans leurs projets de rénovation.

1^{er} janvier 2023: les logements considérés comme les pires passoires énergétiques de la classe G sont désormais interdits à la location en France, conformément à l'adoption de la loi « Climat et résilience » en 2021. Une victoire pour le réseau Cler! Néanmoins, le combat continue. Ce premier signal envoyé aux propriétaires bailleurs concerne en réalité à peine 2 % de l'ensemble des logements en location. D'autre part, avant même que l'interdiction ne soit élargie à tous les logements de la classe G début 2025, elle est déjà remise en cause par le gouvernement lui-même. À Bercy, Bruno Le Maire se déclare favorable à un report pour des raisons économiques, puis décide finalement de maintenir le calendrier initial. Avec la crise énergétique et grâce à nos efforts et à ceux des 20 membres du collectif Rénovons coordonné par le réseau Cler depuis 2016, les passoires énergétiques sont devenues un sujet incontournable dans le débat public.

Rehausser l'ambition de MaPrimeRénov'

Largement soutenues par l'État, les pompes à chaleur ont un rôle central à jouer dans la décarbonation du bâtiment, mais à condition de respecter l'étape préalable d'isolation. Face à l'explosion des ventes des pompes à chaleur, le réseau Cler publie une note technique¹ avec l'association négaWatt dont les conclusions de l'étude sont largement prises en compte dans le cadre de la réforme des aides à la rénovation énergétique MaPrimeRénov' durant l'année 2023. « Face à une évolution très incertaine des prix des énergies, le gouvernement doit privilégier les actions qui permettent aux familles en précarité énergétique de baisser leurs consommations en améliorant leur confort de vie. Pour cela, changer de chauffage ne suffit pas », affirme Danyel Dubreuil, coordinateur du pôle efficacité énergétique au réseau Cler. Le dispositif MaPrimeRénov' piloté par l'ANAH a permis en 2023 de réaliser 670 000 actions de rénovation énergétique parmi lesquelles 70 000 rénovations globales, pour un budget de 2,7 milliards d'euros. Pour viser l'objectif de 200 000 rénovations globales en 2024, une hausse conséquente de 1,6 milliard d'euros est actée dans la loi de finances. « Cette enveloppe entérine la réforme ambitieuse du dispositif, comprenant notamment un recours renforcé à l'accompagnement via MonAccompagnateurRénov' et une baisse du reste à charge pour les ménages précaires », poursuit Danyel Dubreuil. Une satisfaction de courte durée! Cette augmentation a de nouveau été remise en question par Bercy début 2024.



Delphine Mugnier,
coprésidente
du réseau Cler



Pour une transition juste, la France doit accélérer la rénovation énergétique performante de tous les logements par la mise en œuvre d'une politique publique ambitieuse et cohérente. N'attendons plus!



17,8%
des logements
en 2023 sont des
passoires thermiques,
selon le bilan annuel de
l'Observatoire national
de la rénovation
énergétique (ONRE).

Le réseau Cler, auditionné au Sénat

En mars 2023, Isabelle Gasquet et Danyel Dubreuil, responsables efficacité énergétique du réseau Cler, et Marie-Laure Lamy, directrice d'Aloen (Agence locale de l'énergie et du climat de Lorient), sont auditionnés au Sénat dans le cadre de la commission d'enquête sénatoriale sur l'efficacité des politiques publiques en matière de rénovation énergétique. À cette occasion, ils demandent un meilleur fléchage de l'argent public, pour plus de performances et moins de monogestes, et défendent les valeurs et la pertinence d'un soutien accru au réseau France Rénov'.



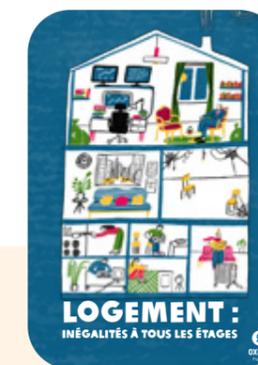
Une planification tant attendue

À l'occasion du lancement de la planification écologique en septembre 2023 par le président de la République, Emmanuel Macron, le réseau Cler appelle une nouvelle fois le gouvernement à relever le défi de la rénovation énergétique pour une transition juste. Il faut aller vite, et le stop and go sur les mesures retarde l'accélération des chantiers et la constitution d'une filière professionnelle pour sortir 12 millions de Français de la précarité énergétique, tout en baissant durablement nos émissions de gaz à effet de serre.

Quel avenir pour le service public de la rénovation de l'habitat ?

Enfin, avec l'aide des adhérents, le réseau Cler participe à la concertation nationale pour dessiner le futur service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) qui prendra la suite du service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE). Nos priorités : définir un cadre de financement pérenne et clarifier les rôles de l'État et des collectivités territoriales en matière de pilotage et de mise en œuvre du service public. « La structuration actuelle dépend en partie de volontés politiques, ce qui fragilise la pérennisation du service », juge Delphine Mugnier, coprésidente du réseau Cler. La preuve en Auvergne-Rhône-Alpes où la Région annonce dans le courant de l'année son désengagement du portage et du financement du service public, créant une onde de déstabilisation à travers le territoire. Les Rencontres de l'habitat privé organisées par l'ANAH en octobre sont l'occasion de rappeler une nouvelle fois l'importance d'un service public de la rénovation accessible à tous. « Le gouvernement ne peut laisser le service public se déliter! » réaffirme Alexis Monteil-Gutel, codirecteur du réseau Cler.

¹. Pompes à chaleur et rénovation performante, une combinaison gagnante, collection Comprendre, janvier 2023.



Oxfam publie les recommandations du réseau Cler

En décembre 2023, Oxfam publie un rapport intitulé Logement : inégalités à tous les étages, assorti d'une série de recommandations permettant d'endiguer la crise. Le réseau Cler a contribué à la rédaction de ce rapport avec un chapitre dédié baptisé « La rénovation énergétique : une réponse à la précarité énergétique », formulant une série de recommandations politiques à mettre en œuvre dans le cadre de la planification écologique.

En finir avec les idées reçues sur la rénovation énergétique !

Aux côtés des climatosceptiques, les « rénosceptiques » se font aujourd'hui entendre: selon eux, la rénovation énergétique serait trop chère, inefficace, peu désirable... Pour mettre fin à ces allégations mensongères, le réseau Cler lance une campagne de communication digitale fin 2023 pour les démonter une à une, arguments et chiffres à l'appui.

Pour en savoir +
www.cler.org

AGIR POUR le développement des énergies renouvelables

En 2020, la France était le seul pays d'Europe à ne pas avoir atteint ses objectifs en matière de production d'énergies renouvelables. Accélérer vite est une priorité, en commençant par rehausser l'ambition des textes de lois.



8,6 Mds€
C'est la somme rapportée par les énergies renouvelables aux finances publiques en 2022 et 2023, selon la Commission de régulation de l'énergie.

Avec 20,3 % d'énergies renouvelables dans sa consommation finale brute d'énergie en 2022, la France est à la traîne. Pourtant, dans un contexte de crise climatique et énergétique, les énergies renouvelables représentent une solution incontournable. La loi d'accélération adoptée début mars permettra-t-elle d'enclencher la vitesse supérieure ? Rien n'est moins sûr. « Le manque de moyens, d'obligations, d'accompagnements ou d'objectifs réalistes fait courir à cette loi le risque de rater son objectif », regrette Léa Le Souder, responsable de projets au réseau Cler.

Cette loi facilite néanmoins l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures, sur les parkings, dans les zones délaissées. Elle crée aussi des zones d'accélération, un nouvel outil de planification territoriale destiné à favoriser l'implantation d'installations terrestres de production. « Les acteurs locaux sont désormais en première ligne. C'est une bonne nouvelle sur le principe, mais nous attendons toujours les décrets qui nous permettront de comprendre le cadre juridique de ces zones qui n'est pas encore clairement défini », précise Auréline Doreau, responsable de projets énergies renouvelables. Par ailleurs, le calendrier de déploiement prévu par la loi – six mois – est totalement irréaliste, et aucune sanction, ou obligation, n'est prévue pour les collectivités récalcitrantes.

L'horizon d'un 100 % énergies renouvelables

En parallèle, le gouvernement accélère sur le nucléaire avec un nouveau projet de loi qui prévoit la construction de six réacteurs nucléaires de type EPR 2. Marc Jedliczka, vice-président du réseau Cler, dénonce un « déni de démocratie » : « Les citoyens ont leur mot à dire ! Cette loi nous paraît inutile, coûteuse et dangereuse pour la sécurité énergétique de notre économie comme pour les générations futures. » À cette occasion, le réseau Cler plébiscite un horizon 100 % renouvelables dans le cahier d'acteurs du débat public, montrant qu'un scénario vers un horizon 100 % énergies renouvelables est techniquement possible et économiquement avantageux.

Maintenir des objectifs ambitieux

Accélérer ? Difficile sans un cap précis. En 2023, le réseau compte sur la révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie. Mais ces objectifs chiffrés, qui devront s'inscrire dans un effort global de lutte contre le réchauffement climatique à l'échelle européenne, se font longuement attendre... Ce n'est qu'à la fin de l'année qu'une concertation organisée dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie française énergie-climat est lancée. Il s'agit aussi pour le réseau Cler de réaffirmer ses valeurs essentielles en faveur des projets locaux, à gouvernance partagée, pour impliquer citoyens, collectivités et entreprises locales, et un soutien financier accru à ces acteurs des territoires !

Donner aux maires la capacité d'agir !

Début 2023, le réseau Cler et l'Association des maires ruraux de France (AMRF) s'associent pour inciter les maires à passer à l'action en faveur des énergies renouvelables. « Énergies renouvelables : les maires aux commandes ! » : c'est le nom d'une campagne de communication menée tambour battant et qui se poursuit en 2024 sous la forme d'un parcours d'initiation. Lever les obstacles au déploiement des énergies renouvelables : si les collectivités locales pionnières du réseau des Territoires à énergie positive (TEPOS) l'ont fait au tournant des années 2000, le réseau Cler a la conviction que c'est à la portée de tous. Pour relever le défi, il entreprend « de conjuguer son expertise avec celle de l'AMRF », raconte Alexis Monteil-Gutel, son codirecteur. Toute l'année, les Territoires à énergie positive partagent leurs expériences avec les maires ruraux de France. D'abord dans le cadre du Grand Atelier des maires ruraux organisé par l'AMRF, puis en septembre avec le lancement d'une campagne de communication. Avec le soutien de l'ADEME, un numéro spécial de la revue *Notre énergie* – entièrement dédiée aux actions des maires de petites communes rurales – est envoyé à plus de 16 000 élus de l'AMRF. Avec la nouvelle loi d'accélération des énergies renouvelables, les collectivités locales ont désormais leur mot à dire sur la planification énergétique. La mobilisation des élus sur ces questions est donc primordiale. Enfin, l'AMRF et le réseau Cler publient ensemble une tribune dans *La Gazette des communes* intitulée « Maires ruraux : l'avenir des énergies renouvelables est entre nos mains ! » pour les convaincre de passer à l'action. Afin d'être au plus près des besoins opérationnels des élus, l'AMRF et le réseau Cler proposent enfin un premier webinar d'initiation baptisé « Énergies renouvelables : les clés pour vous lancer », préfigurant un accompagnement spécifique lancé avec succès dès janvier 2024.



Alexis Monteil-Gutel,
codirecteur du
réseau Cler pour la
transition énergétique

La loi d'accélération des énergies renouvelables place les maires ruraux en première ligne. À nous de les accompagner pour relever ce grand défi et construire ensemble des récits positifs !



Fanny Lacroix,
maire de Châtel-en-
Trièves, vice-présidente
de l'Association des
maires ruraux de France

En lui confiant la planification énergétique, la loi d'accélération des énergies renouvelables fait le pari de la commune. C'est une formidable opportunité pour revitaliser nos villages ! Avec le réseau Cler, donnons aux maires la capacité d'agir !

7 raisons de choisir un mix 100% énergies renouvelables

En mai, le réseau Cler met en ligne une nouvelle publication de la collection *Comprendre*, intitulée **7 raisons de faire le choix d'un mix 100 % énergies renouvelables**. Les énergies renouvelables sont fiables, compétitives, faciles à déployer et à recycler. Elles garantissent la sécurité d'approvisionnement, permettent de réduire drastiquement nos émissions de CO₂... et sont rentables ! Un mix 100 % énergies renouvelables est non seulement possible, mais il est surtout souhaitable !

Pour en savoir +
www.cler.org

Le réseau des adhérents

48

structures adhérentes engagées dans une ou plusieurs commissions, représentant 90 personnes membres de commissions



6

collèges



94

Collège A
les acteurs à statut associatif loi 1901, sauf les associations de collectivités

97

Collège C
les communes, les associations de collectivités, les SPL et les EPCI, sauf les métropoles

5

Collège E
les réseaux, fédérations ou unions d'envergure nationale

67

Collège B
les entreprises (SA, SAS, SARL, EURL, SEM, SCOP, SCIC) et organismes professionnels associés

9

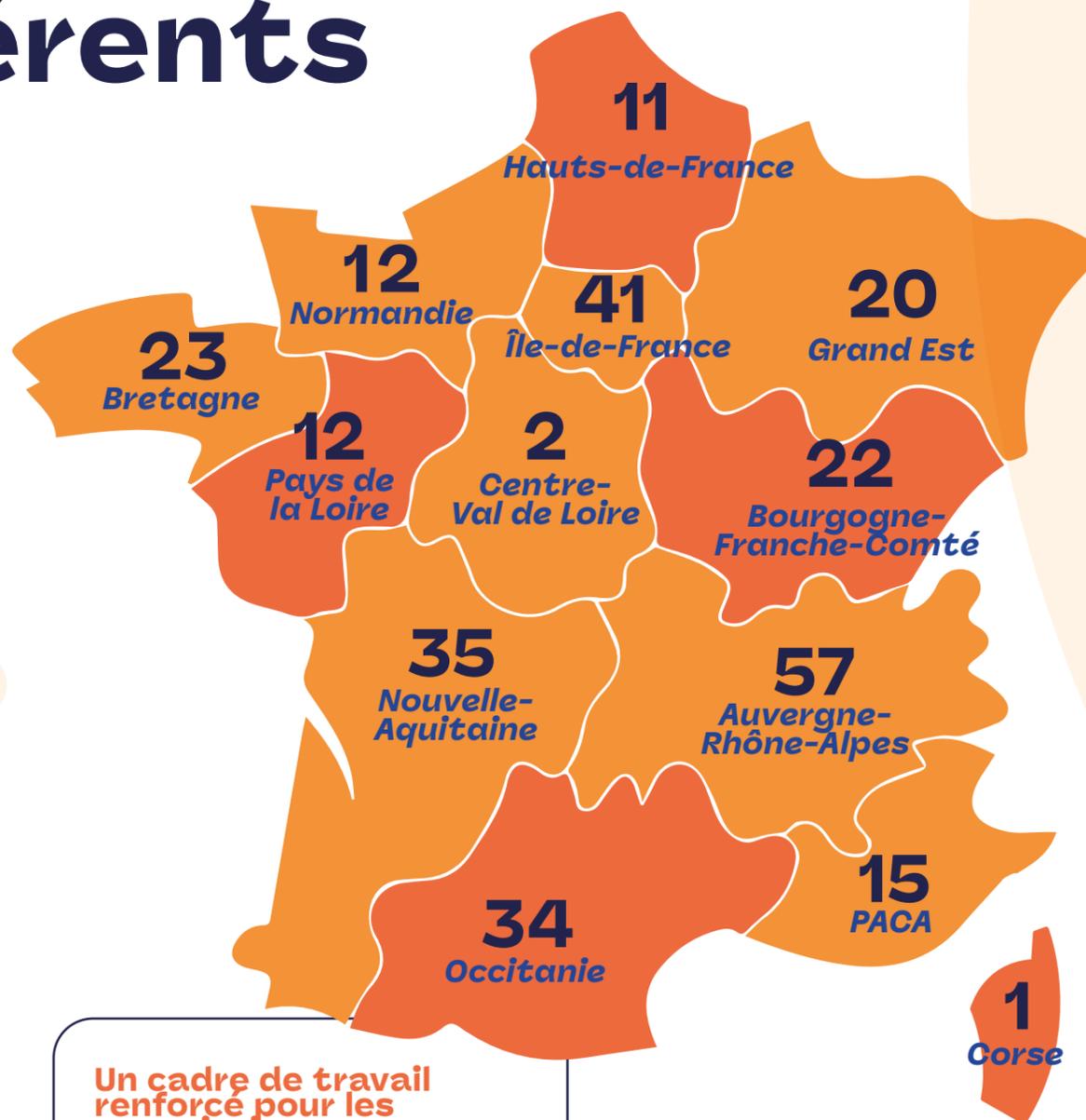
Collège D
les métropoles, les Départements et les Régions

11

Collège F
les autres établissements de droit public (universités, groupements d'intérêt public...)

Un cadre de travail renforcé pour les commissions

Depuis 2019, le réseau Cler a mis en place des commissions. En 2023, une mise à jour de leur cadre de fonctionnement a été réalisée pour clarifier et renforcer leur rôle et les modalités de participation du réseau. 2023 a aussi vu le lancement d'une commission dédiée à l'efficacité énergétique!



5

commissions

Les commissions sont des espaces de construction et de priorisation des orientations stratégiques thématiques du réseau Cler, en lien avec le conseil d'administration et l'assemblée générale qui demeurent les garants de la stratégie transversale. En complément de ces commissions, des groupes de travail temporaires sont constitués pour avancer sur des chantiers précis.

COMMISSION Énergies renouvelables

COMMISSION Sobriété

COMMISSION Efficacité énergétique

COMMISSION Précarité énergétique

COMMISSION Territoires /TEPOS



20

nouveaux adhérents en 2023!

La répartition des nouveaux adhérents :

Collège A
3 structures : Bardane, Inhari, Ré-Avenir

Collège B
7 structures : Appuy Créateurs, COHECO, ConsultÉnergie, Coopérative IDEE*, ISEA Projects*, URBS

Collège C
9 structures : Communauté d'agglomération Grand Lac, Communauté

d'agglomération Seine-Eure, Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes, Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire, Communauté de communes Saône-Beaujolais, Pays Terres de Lorraine*, Syndicat mixte du pays des Vosges centrales*, Ville de Coutras, Ville de Saint-Louis

Collège E
1 structure : France Renouvelables (réadhésion)

Les membres du bureau

La coprésidence :

Jean-Pierre Goudard, membre d'honneur de l'ALTE 69
Marc Jedliczka, directeur général d'Hespul
Delphine Mugnier, codirectrice de l'Asder

La vice-présidence :

Marie-Laure Lamy, directrice d'Aloen
Sophie Mousseau, responsable nationale stratégie air, énergie, climat d'Inddigo et coréférente de la commission Sobriété et de la commission Énergies renouvelables

Trésorier :

Stéphane Baly, administrateur de l'association Virage Énergie

Secrétaire :

Marc Denis, administrateur d'Amorce

Le conseil d'administration

Alban Aubert, directeur de Quercy Énergies – Alec 46

Béatrice Delpech, directrice générale adjointe d'Enercoop

Peter Lehmann, gérant de Lehmann & Fils

Corinne Bernard, chargée des relations institutionnelles à Valorem

Sébastien Denis, directeur d'eQuiNeo

Marion Lettry puis **Sean Vavasseur**, directrice-eur Transition énergétique du Sipperec

Sandrine Buresi, directrice de l'association Gefosat

Ziad Farhat, directeur de l'expertise Énergie & climat chez Auxilia Conseil en transition, référent de la commission Territoires

Geoffrey Mathon, maire, et **Lucas Nyszak**, directeur général des services, Loos-en-Gohelle

Didier Chateau, directeur général d'Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement

Marie-Maud Gérard, responsable programme Énergie, bâtiment et solidarité au Gérés

Julien Moreau, directeur général adjoint en charge de la Transition énergétique du SyDev

Christian Couturier, directeur de Solagro

Marie Guilet, directrice de Biomasse Normandie

Benoît Petitcolas, responsable développement et partenariats de l'Ageden, coréférent de la commission Sobriété

Blandine Jagouedel, directrice des programmes Maine et Loire de l'association Alisée

Julien Robillard, cofondateur d'Utilink (membre du CA jusqu'en octobre 2023)

Charli Kériel, directeur de Lorraine Énergies Renouvelables (membre du CA à partir d'octobre 2023)



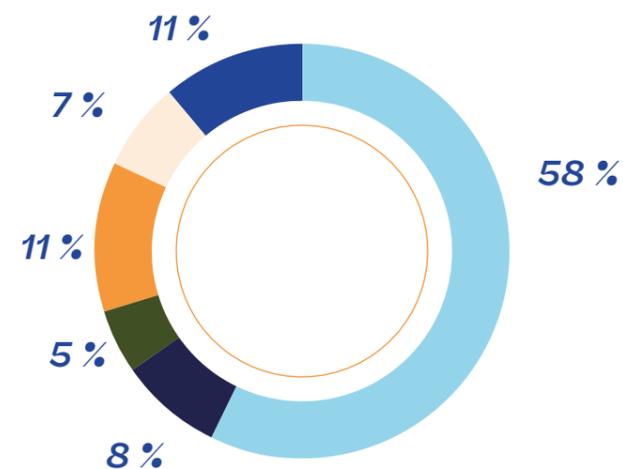
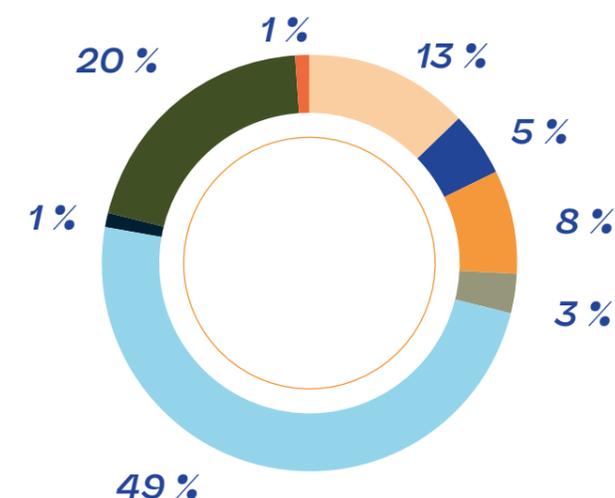
L'équipe salariée

L'équipe du réseau Cler pour la transition énergétique est composée d'une vingtaine de salarié-e-s. Ils et elles sont chargé-e-s du fonctionnement de la structure, d'animer les différents réseaux associatifs, de formuler et de porter nos propositions de plaidoyer auprès des responsables politiques et enfin d'informer sur les multiples sujets en lien avec la transition énergétique.

Le bilan financier

Charges 2023

- Études et fournitures
- Services extérieurs
- Autres services extérieurs
- Impôts et taxes
- Salaires et charges
- Amortissements et provisions
- Fonds dédiés
- Autres charges



Produits 2023

- Ventes et prestations
- Avance et transfert de charges
- Adhésions
- Mécénat, dons
- Fondations et entreprises
- Financements publics nationaux

Le réseau Cler est une association nationale qui rassemble près de 300 structures de professionnels – associations, collectivités et entreprises – engagées dans la mise en œuvre d'une transition énergétique juste et ambitieuse. Elle défend un modèle de transition territoriale, en promouvant l'efficacité énergétique, la sobriété, les énergies renouvelables, la lutte contre la précarité énergétique et la mobilité durable et inclusive. Son ambition: accélérer la transition énergétique à l'échelle locale, nationale et européenne.

Merci à tous nos partenaires financiers



réseau

Cler

PORTER L'ÉNERGIE
DE LA TRANSITION